

SEANCE DU 23 MARS 2015

2015-03-033 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 17 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE			
Jean-Philippe LE GAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE		X	Anne BERTHOME	Michel GALAND			
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Jacques MESPLEDE	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Sébastien LABORDE				Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET		X	Sabine AGGOUN
Conseillers				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE				James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON	X			Joël BAYLE	X		
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DI CORRADO				Georges DELABROY	X		
Michel FOULHOUX	X			Kléber AUDINET			
Philippe HEFTRE	X			Chantal DUGOURD		X	Jérôme COSNARD
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Joël BAYLE
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Michel VACHER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel MILLAIRE	X			Marcel BERTHOME	X		
Isabelle FEYRY				Chantal GANTCH	X		
Bernard NADEAU	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Jean-Louis ARCARAZ							
Catherine BERNADEAU		X	Isabelle HARDY	Sous-total	43	10	
				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			53

 Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES
ENGAGEMENT DE LA CALI DANS L'APPEL A PROJETS REGIONAL « STRUCTURATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES AQUITAINS »

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

L'Aquitaine, 5^{ème} région touristique française fait du tourisme un des piliers de son économie qui contribue à sa vitalité puisqu'elle génère plus de 100 millions de nuitées et près de 4,6 milliards d'euros de recettes sur son territoire, dans un environnement qui devient très concurrentiel.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Aquitaine a souhaité se doter d'une stratégie touristique pluriannuelle (2014-2020) qui vise à développer les filières d'offre (itinérance douce, œnotourisme...) et les filières professionnelles (hôtellerie homologuée, hôtellerie de plein air, offices de tourisme...).

Cette stratégie se traduit entre autres par le lancement d'un appel à projets « Structuration Touristique des Territoires Aquitains » qui a pour objectif de soutenir les territoires touristiques afin d'améliorer la qualité de leur accueil et des services qu'ils apportent aux touristes.

Celui-ci cible en particulier les axes prioritaires suivants :

- La stratégie numérique : soutien à la création de sites Internet, à la réalisation d'applications mobiles,...
- La modernisation des offices de tourisme (aide aux travaux de rénovation par exemple), l'optimisation des moyens financiers (aide à la mise en place et au suivi de la taxe de séjour), l'observation locale (outils statistiques permettant de mieux cibler les clientèles par exemple) ;
- La professionnalisation des acteurs touristiques : formation des agents des offices de tourisme et des prestataires du territoire (utilisation des outils numériques, langues étrangères,...) ;
- Le déploiement de démarches collectives et de qualité : classement des offices de tourisme, développement de labels chez les prestataires,...

Compte tenu de l'intérêt de cet appel à projets, partagé par les 7 EPCI qui composent le Pays du Libournais et leurs offices de tourisme, ceux-ci ont souhaité s'engager dans la formalisation d'une candidature commune (dossier annexé à la présente délibération). Celle-ci est basée sur une stratégie qui s'articule autour des filières identitaires et touristiques du Libournais (l'œnotourisme, l'itinérance douce, le tourisme fluvial et le tourisme de nature) et recense l'ensemble des actions que les EPCI et leurs offices de tourisme souhaitent porter dans les axes prioritaires de l'appel à projets indiqués ci-avant.

L'union des Offices de Tourisme en Libournais coordonne, à l'échelle du Libournais, les actions collectives que lui confient les EPCI et leurs offices de Tourisme. A ce titre, et compte tenu de l'intérêt commun de cet appel à projet, il est proposé qu'elle assure le portage politique de cette candidature, en la personne de son Président, et sa coordination technique, à travers son directeur, qui seront les référents du Conseil régional sur ce dossier.

Le dispositif tel que décrit dans le dossier de candidature, permettra de coordonner, animer et mettre en œuvre, de façon mutualisée, les actions qui pourront être engagées dès juin 2015, après validation de la candidature en séance plénière du Conseil régional d'Aquitaine, et ce pour une durée de cinq années.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

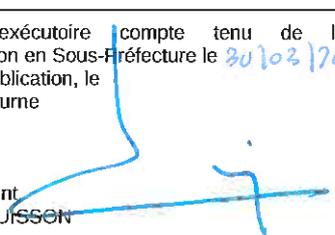
Et à l'**unanimité** (53 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'engagement de La Cali dans ce partenariat, dans le cadre de la réponse à l'Appel à Projets « Structuration Touristique des Territoires Aquitains » ;
- de valider les 4 axes prioritaires qui constituent le fondement du projet touristique partagé à l'échelle du Libournais ;
- d'acter le dispositif de pilotage et de coordination porté par l'Union des Offices de Tourisme en Libournais afin de mener à bien ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer les dossiers de demande de financement et les documents qui en découleront.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30/03/2015 et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président
Philippe BURSSON



En conformité conforme
Philippe BURSSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

